AR PREFECTURE
079-257901330-20200107-DEL02-DE
Reçu le 15/01/2020

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SEVRE NIORTAISE

DEL02

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Réunion de BUREAU
du 7 janvier 2020

Membres présents : Madame Séverine VACHON, présidente
Messieurs François BON et Gilles GAY, vice-présidents
Monsieur Denis PETIT

Absents excusés : Messieurs Bernard BELAUD et Arnaud CHARPENTIER.

Membres en exercice : 6
Présents : 4
Votants : 4
Quorum : 4

Date de convocation : 27 décembre 2019

GESTION DU DOMAINE

Règlement gestion du domaine : modification

Vu les articles L 5421-4 à L 5421-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 5421-1 à R 5421-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L2111-7 et 9, L2121-1, L2122-1 à 3, L2124-6 et 8 et L2125-1, 3 et 5 à 7 ;

Vu le Décret Impérial n°5433 du 29 mai 1808 concernant la police générale de la rivière Sèvre ;

Vu la délibération du 22 novembre 2016 par laquelle l'IIBSN a adopté le Règlement de gestion du Domaine public fluvial, applicable à partir du 1er janvier 2017 ;

Vu les délibérations n° 21 du 23 mars 2017, n° 64 du 21 décembre 2017 et 53 du 26 juin 2019 par lesquelles l'IIBSN a apporté des modifications au Règlement de gestion du Domaine public fluvial ;

Considérant qu'il convient d'apporter des précisions sur la réglementation de la pêche ;

AR PREFECTURE
079-257901330-20200107-DEL02-DE
Reçu le 15/01/2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes

LE BUREAU DECIDE

- *D'interdire la pêche à l'aimant sur le domaine public fluvial de la Sèvre et de ses affluents,*
- *D'interdire la pêche au cassant sur le domaine public fluvial de la Sèvre et de ses affluents,*
- *De modifier l'article 3-1 du règlement du domaine public fluvial, en ce sens, et selon le projet joint en annexe,*
- *D'appliquer ces dispositions à partir du 8 janvier 2020.*

Fait à Niort le 7 janvier 2020

La Présidente,

Séverine VACHON

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SEVRE NIORTAISE